



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers :
28.02.2013

point de l'ordre du jour no:
06 C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 mars 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Baum, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss, échevin, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR dans le cadre du projet « Escher Holzmanufaktur »

Vu la convention de ce jour signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR dans le cadre du projet « Escher Holzmanufaktur » ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet social qui vise en premier lieu l'insertion socioprofessionnelle de personnes sans emploi ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu le crédit au montant de € 36.500,00 inscrit à l'article 3/264/648211/99003 « Participation aux frais d'exploitation – Co-Labor Holzmannufaktur » du budget de l'exercice 2013 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société coopérative CO-LABOR relative au projet « Escher Holzmanufaktur ».

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 21.03.2013
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,